

REGLEMENT DES VETERANS A 8

Article 1 :

Le district de la Somme de football organise annuellement un championnat réservé à la catégorie dite «Vétérans à 8»

Les joueurs concernés doivent obligatoirement être âgés, au minimum, de 35 ans au 31 décembre de la première année calendaire de la saison en cours.

Article 2 :

Le critérium se dispute en matchs aller-retour suivants les règlements fédéraux en vigueur.

Une 1^{ère} phase sous la forme de groupes de 5 à 6 équipes réparties de façon le plus géographique possible.

Pour la 2^{ème} phase, un 1^{er} niveau appelé Groupe A avec les 8 meilleurs équipes de la 1^{ère} phase puis autant de groupes que nécessaires avec les équipes restantes appelés Groupe B, C, D **réparties de façon géographique...**

Pour le niveau supérieur → une seule équipe par club.

Pour les niveau inférieurs → 2 équipes d'un même club sont possibles

Article 3 :

Tous les joueurs participant à ce championnat doivent être titulaires d'une licence «Libre Vétérans» ou d'une licence Loisir mais obligatoirement en âge d'être de catégorie vétérans régulièrement enregistrée à la ligue des Hauts de France.

Article 4 :

Les rencontres se jouent sur des terrains réduits de football à 8, les règles sont celles du football à 8 avec les aménagements suivants :

- 8 joueurs dont 1 gardien et possibilité de mettre 4 remplaçants sur la feuille de match.
- L'arrêt de jeu est nécessaire lors des remplacements.
- Un match ne peut se dérouler si une équipe présente moins de 7 joueurs sur le terrain.
- La surface de réparation sera de 26 m x 13 m (matérialisé par plots ou jalons ou marquage)
- Le point du coup de pied de réparation (pénalty) est à 9 mètres de la ligne de but.
- CFI ou CFD, le mur est à 6 m
- Hors-jeu à la ligne médiane
- **Gardien(ne) de but** : relance à la main ou au pied sur ballon posé au sol. Pas de frappe de volée, ou de ½ volée. Sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres. Le(la) gardien(ne) ne peut se saisir du ballon à la main, sinon coup franc indirect à l'endroit où il(elle) a récupéré le ballon
- **Coup d'envoi** : interdit de marquer directement sur l'engagement, adversaires à 6 m
- Tacle interdit

Article 5 : Jour des rencontres :

De manière générale le dimanche matin (10h00) mais jour et heure adaptable par chaque club en utilisant la possibilité de dérogation via footclubs.

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes. Les arbitres seront les arbitres, capacitaires ou dirigeants du club recevant.

Article 6 : Conditions de participations

Ceux sont celles qui sont définies dans le Règlement du Critérium vétérans à 11.

Si le club possède une équipe Vétérans à 11, les joueurs évoluant le week-end précédent dans l'équipe à 11 vétérans seront considérés comme joueurs de l'équipe supérieure avec les restrictions de participation qui en découlent.

Il faut au minimum 7 joueurs par équipe pour débiter la rencontre.

Article 7 :

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait application des Règlements du District, et en particulier celui du critérium Loisir-Vétérans à 11.

Article 8 : FMI et feuille de match

La FMI est obligatoire.

Elle est transmise par le club recevant, et doit parvenir au district le soir même de la rencontre.

En cas de feuille de match papier, celle-ci est à transmettre par mail au plus tard le lendemain à 14h00.

Article 9 : Réclamation et appel :

Les confirmations de réserves ou la réclamation (d'après match) doivent être formulées dans les formes prescrites par les Règlements Généraux (articles 141 et 142) et adressées au District.

Les appels devront être interjetés selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et adressés à la Commission d'Appel du District de la Somme dans un délai de 7 (sept) jours suivants la réception de la notification officielle.

Article 10 : Convivialité et Fair- Play seront la base de ce championnat.

Article 11 : Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la commission compétente en adéquation avec les RP de la LFHF et, en dernier ressort, par le Comité directeur.

LE JEU AVANT L'ENJEU !

